



## Séance du Conseil municipal du lundi 9 mai 2022

### Procès-verbal

---

|                 |   |                          |   |
|-----------------|---|--------------------------|---|
| <b>Présents</b> | M. Patrick FISCHLER, président<br>Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente<br>M. Blaise BOSSON<br>M. Thierry BUBLOZ<br>Mme Françoise CERUTTI<br>Mme Adélaïde CRUCHON<br>Mme Sophie DÖRFLIGER<br>Mme Candice EISSLER-GROS<br>M. Jacques HUTIN<br>M. Philippe ISELI<br>M. Daniel MENETREY<br>Mme Alessia SCHMID<br>Mme Ursula ZIELAZEK | <b>Exécutif</b>          | M. René JEMMELY, maire<br>M. Éric GARDI, adjoint<br>M. Olivier GOY, adjoint |
|                 |   | <b>Secrétaire</b>        | M. Henri GANGLOFF   |
|                 |   | <b>Procès-verbaliste</b> | M. Giovanni ERRICHELLI  |

**Excusé** ---

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2022
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

#### **Délibérations**

D 04-2022 P : approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021,

- rapport de la commission des finances du 26 avril 2022

D 05-2022 P : modification des statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex

D 08-2021 R ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 24'211'418.- (y compris le crédit d'étude voté le 3 juin 2020 d'un montant de CHF 1'658'272.-) pour la réalisation d'un quartier intergénérationnel dans le village d'Athenaz

- rapport de la commission des finances des 17 janvier, 3 février, 14 mars et 26 avril 2022
- rapport de la commission des travaux du 6 avril 2022

5. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition :

- octroi, par le Fonds intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de fonctionnement de 6,2 millions de francs au titre de participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022



6. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal
  7. Propositions de motions et de résolutions
  8. Communications des commissions
  9. Communication des dates des prochaines séances des commissions
  10. Questions et divers
- 

Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre la séance à 18h33 et constate que le Conseil est réuni au complet. Il procède sans autre à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

## 1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22.03.2022**

Les rectifications suivantes sont demandées :

- M. GOY, page 3, point 3.5 :  
« ...il s'agit d'éviter le **non-recours aux prestations...** »;
- Mme CERUTTI, page 5, point 7.1 :  
« ...afin de connaître leurs souhaits et leurs préoccupations, **séance qui a eu lieu sous l'égide du CAD.** » ;
- M. FISCHLER, page 7, point 9.6, deuxième paragraphe, nouvelle teneur :  
« ... **il suggère que les communes de la Champagne coordonnent mieux les dates des séances de leur conseil municipal lorsqu'un objet intercommunal doit être voté, afin de permettre une meilleure concertation entre les communes.** »

Hormis les rectifications et compléments précités, le procès-verbal de la séance ordinaire du 22.03.2022 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des membres présents (12)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

### 2.1 **Gens du voyage à Avully**



**M. FISCHLER** rapporte avoir appris dans la presse qu'un terrain pourrait provisoirement être mis à disposition des gens du voyage sur la commune d'Avully. Il est dès lors important de pouvoir se coordonner, si nécessaire, afin d'apporter tout notre soutien à nos voisins.

### **3. Communications de l'Exécutif**

#### **3.1 Sablère du Cannelet SA**

**M. JEMMELY** résume brièvement les informations reçues de l'avocat en charge du suivi de l'affaire. En substance, la demande de levée de l'effet suspensif a bien été acceptée par le tribunal administratif de 1<sup>ère</sup> instance, tandis que la partie adverse et les autorités cantonales disposaient d'un délai d'un mois pour se déterminer sur cette demande.

Or, l'Office cantonal de l'environnement indique vouloir s'en rapporter à justice, c'est-à-dire s'en remettre à la décision du tribunal. Il convient dès lors d'interpeler celui-ci afin qu'il prenne une décision tenant compte des implications politiques que son jugement comporte.

#### **3.2 Circulation aux petites douanes**

**M. JEMMELY** indique que la lettre d'intention signée en son temps porte ses fruits, dans le sens où la circulation aux petites douanes a diminué sensiblement, grâce aux mesures de programmation des horaires des feux.

Il s'agit de parvenir fin octobre à une diminution globale de 50%, avant que début 2023 le magistrat en charge ne prenne une décision finale au sujet de l'heure d'ouverture de ces douanes.

#### **3.3 Terrain mis à disposition de l'entreprise SIMOND**

**M. GARDI** informe qu'une partie des terrains précédemment prêtés à l'association « Toit pour Tous » a dû être mise à disposition de l'entreprise SIMOND afin de faciliter la logistique des travaux de fouilles et de câblages.

#### **3.4 Containers hors sol**

**M. GARDI** confirme avoir commandé les containers prévus, afin de pallier la suppression du ramassage porte à porte. Deux ont d'ores et déjà été installés, tandis que les autres le seront prochainement à divers points stratégiques de la commune.

Les grands containers à roulettes pour déchets organiques seront quant à eux remplacés par des plus petits.



### 3.5 Bâtiment de la Laiterie

**M. GARDI** indique que la chaudière à mazout desservant la structure sera remplacée par un système de pompe à chaleur (PAC), et ce idéalement de concert avec les voisins.

## 4. Propositions de l'Exécutif

### 4.1 D 04-2022 P : approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Le président donne lecture complète de la délibération et des décisions qu'elle implique. S'étant assuré que tous les élus ont bien reçu les documents nécessaires à l'appréciation du sujet, il propose le vote d'entrée en matière, qui est **accepté à l'unanimité des votants (12)**.

**M. JEMMELY** indique que, comme expliqué lors des séances de commission, l'exercice 2021 s'achève à nouveau avec un résultat bénéficiaire, que le rapport de commission commentera plus largement. Pour le surplus, il tient à préciser que la commune d'Avusy compte parmi celles qui ont réalisé en 2021 les bénéfices les moins importants.

**M. BUBLOZ** donne dès lors lecture du rapport de la commission Finances, dont les éléments principaux sont succinctement répertoriés dans le document « notes explicatives ». Il indique que le bénéfice de Fr. 478'932.91 s'explique, en substance, par les éléments suivants :

- des entrées fiscales supérieures aux prévisions ;
- des dépenses non réalisées ;
- des amortissements extraordinaires non effectués.

Il indique également que des économies de salaires ont été réalisées, de même qu'à l'endroit de l'horloge de la commune. Par ailleurs, des amortissements liés aux déchetteries et au plan directeur communal n'ont pas encore été achevés.

Pour le surplus, les différents postes des comptes passés en revue par la commission montrent que des associations n'ont pas utilisé toutes les sommes qui leur avaient été attribuées, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de renouveler les subventions pour l'exercice en cours.



À relever également que les frais de fonctionnement concernant le coût des ordures ménagères représentent une somme annuelle de Fr. 250'000.-.

En conclusion, la commission approuve à l'unanimité les comptes 2021 et invite le Conseil municipal à les accepter dans leur intégralité. Il remercie l'ensemble des membres de l'Exécutif et leur rappelle qu'il conviendra de présenter trois variantes du budget 2023 tenant compte de l'impact de la baisse du centime additionnel sur la péréquation financière intercommunale.

Pour répondre à la question de **M. FISCHLER, M. JEMMELY** indique que les travaux sur l'immeuble d'Avusy 10/10A n'ayant pas été terminés en 2021, leur amortissement sera réalisé sur l'exercice 2022.

Aucune autre remarque, question, ni commentaire n'étant soulevés,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal d'Avusy réuni en séance ordinaire le lundi 9 mai 2022,

**À L'UNANIMITÉ des votants (12),**

|               |
|---------------|
| <b>DÉCIDE</b> |
|---------------|

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2021 pour un montant de Fr. 4'502'782.78 aux charges et de Fr. 4'981'715.69 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 478'932.91. Cet excédent de revenus se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 478'932.91 et résultat extraordinaire de Fr. 0.-.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de Fr. 395'972.21 aux dépenses et de Fr. 0.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 395'972.21.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 32'189'475.66.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de Fr. 154'951.53 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**4.2 D 05-2022 P : modification des statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex**



Le président donne lecture de la délibération concernant la modification des statuts en question, comme discuté lors d'une séance précédente.

L'entrée en matière de cette délibération et les propositions d'amendement formulées ayant été acceptées, aucune autre remarque ni question n'étant formulée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le lundi 9 mai 2022,

**À l'UNANIMITÉ des votants (12),**

|               |
|---------------|
| <b>DÉCIDE</b> |
|---------------|

1. D'approuver les modifications apportées aux statuts du Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex, tel qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
  2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.
  3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chancy, Laconnex et Soral.
- 4.3 D 08-2021 R : ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 24'211'418.- (y compris le crédit d'étude voté le 3 juin 2020 d'un montant de CHF 1'658'272.-) pour la réalisation d'un quartier intergénérationnel dans le village d'Athenaz**

Le président donne lecture du titre de la délibération qui est de retour des commissions finance et travaux. Il précise que ce point sera traité en trois phases :

- 1) Rapport des commissions concernées ;
- 2) Vote des amendements de la délibération ;
- 3) Vote de la délibération.

**MM. BUBLOZ et MENETREY** résument brièvement les conclusions auxquelles sont parvenues les commissions Finance et Travaux.

Sur proposition du président du Conseil, les amendements portant sur le montant total du devis général et sur celui concernant les objets affectés au patrimoine administratif sont **acceptés par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention (12)**.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée,



Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le lundi 9 mai 2022,

**Par 11 voix pour, 0 contre et 1 abstention (12),**

|               |
|---------------|
| <b>DÉCIDE</b> |
|---------------|

1. De réaliser le projet de construction d'un quartier intergénérationnel, tel que choisi par le jury du concours de projets d'architecture.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 23'984'030.- (y compris le crédit d'étude voté le 3 juin 2020 d'un montant de CHF 1'658'272.-) destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 2'927'697.- pour les objets affectés au patrimoine administratif (bâtiment administratif et aménagements extérieurs de la place publique communale) dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de CHF 2'927'697.- au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.
5. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 21'056'333.- pour les objets affectés au patrimoine financier (logements) directement à l'actif du bilan, sous rubrique n° 108
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence de CHF 22'325'758.- afin de permettre la réalisation de ces travaux.

## **5. Décision de l'Association des communes genevoises**

- Octroi par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de 6,2 millions de francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

**R 01-2022 P : Résolution relative à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 6 avril 2022 concernant l'octroi évoqué ci-dessus.**

**M. JEMMELY** invite le Conseil à refuser cette décision de l'ACG ; non pas en raison de la nature et qualité des bénéficiaires concernés, mais en raison de la forme, soit des menaces et de la pression exercée par le Magistrat de l'État pour parvenir à la décision d'octroi.

Une discussion générale s'engage au sujet de la pertinence et du délai d'utilisation de la somme allouée, des oppositions nécessaires pour bloquer la décision et des incidences qu'un octroi aurait sur l'augmentation des contributions communales au Fonds intercommunal.



À l'appui des explications nécessaires et sur proposition de son Président, le Conseil municipal réuni en séance ordinaire le lundi 9 mai 2022,

**Par 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (12),**

**DÉCIDE**

1. De s'opposer à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des Communes genevoises du 6 avril 2022 relative à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 6'200'000.- au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022.

## **6. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal**

**M. FISCHLER** annonce qu'il a décidé de ne pas prendre d'engagements à l'endroit du Bureau concernant la nouvelle période opérationnelle qui débutera le 1<sup>er</sup> juin 2022 et ne se représente donc pas à la présidence du Conseil.

**Mme MERMOUD**, actuelle vice-présidente, est proposée pour la reprise de la présidence, tandis que **M. HUTIN** se propose pour reprendre la vice-présidence. La continuité du rôle de secrétaire est assurée par **M. GANGLOFF**, qui confirme en accepter la charge. Aussi, il est dès lors et sans autres formalités procédé aux votes par lesquels :

- **Mme MERMOUD** est élue Présidente du Conseil, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (12) ;
- **M. HUTIN** est élu Vice-président du Conseil, Par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (12) ;
- **M. GANGLOFF** est élu Secrétaire du Conseil, à l'unanimité (12).

## **7. Propositions de motions et de résolutions**

Néant





## 8. Communications des commissions

### 8.1 Commission environnement

Mme **ZIELAZEK** annonce qu'un atelier de réparation de vélos est organisé ce samedi, en coopération avec l'association des parents d'élèves.

### 8.2 Commission sociale

Mme **CERUTTI** rapporte que la commission a décidé de renoncer à l'organisation de la fête de la musique aux dates définies, sans pour autant exclure la possibilité d'offrir un autre événement musical à une autre date.

## 9. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- |  |                           |           |
|--|---------------------------|-----------|
| ▪ Commission travaux :                 | 30 mai 2022               | à 18h30   |
| ▪ Commission environnement :           | 16 mai 2022               | à 20h00   |
| ▪ Commission économie et agriculture : |                           | à définir |
| ▪ Commission sociale :                 | 1 <sup>er</sup> juin 2022 | à 20h00   |
| ▪ Commission finances :                |                           | à définir |

## 10. Questions et divers

10.1 **M. BOSSON** souhaite savoir si les nouveaux containers évoqués plus en amont dans la séance seront levés par la même société ; **MM. GOY et GARDI** lui indiquent que ces nouveaux objets seront pris en charge par le même prestataire, mais au cours d'une levée séparée.

10.2 **M. JEMMELY** invite les membres du Conseil à retenir la date du 30 octobre 2022, à laquelle a été fixé le spectacle de la traditionnelle REVUE, l'horaire suivra ultérieurement ; la SORTIE DES AINÉS est, quant à elle, prévue pour le 19 mai 2022, avec déplacement à Martigny. Par ailleurs, il annonce que l'Exécutif a procédé à l'achat d'un véhicule utilitaire à l'usage des employés communaux et d'un autre à l'usage des chefs d'intervention des sapeurs-pompiers des communes d'Avusy, Avully et Chancy. Un dernier divers, proposé à huis clos, est accepté à l'unanimité (12).



- 10.3** Mme CERUTTI informe que consécutivement à la séance plénière qui a eu lieu avec les aînés, un groupe de travail se réunira le 16 mai prochain pour affiner les propositions évoquées.
- 10.4** Mme EISSLER-GROS souhaite savoir s'il est possible de projeter les ordres du jour et les diverses délibérations sur les deux écrans muraux placés dans la salle du Conseil ; **M. GANGLOFF** lui confirme que cela est tout à fait possible, de même que de projeter tout autre document émanant directement des élus.
- 10.5** M. HUTIN rapporte avoir été approché par plusieurs personnes concernant une fuite d'eau à l'endroit de la route de Chancy ; il confirme que cet imprévu sera géré tout prochainement.
- 10.6** M. FISCHLER remercie les élus pour la civilité, la courtoisie et le professionnalisme avec lesquels se sont déroulés ses deux ans de présidence au Conseil ; il dit avoir eu beaucoup de plaisir à présider les séances et rappelle que le prochain Conseil sera conduit par **Mme MERMOUD**.

---

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,**

**Le président du Conseil clôt la séance à 20h25.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**